

NOTARIORUM ITINERA
VARIA

10

Emerging Diplomatic Studies

I

Atti del convegno internazionale
Milano, 30 giugno - 1 luglio 2022

a cura di

P. Buffo - G. Capriolo - C. Drago Tedeschini - M.L. Mangini - M. Modesti - V. Ruzzin



GENOVA
SOCIETÀ LIGURE DI STORIA PATRIA
Palazzo Ducale
2024

Notariorum Itinera

Varia

10

Collana diretta da Antonella Rovere

SOCIETÀ LIGURE DI STORIA PATRIA

Emerging Diplomatic Studies

I

Atti del convegno internazionale
Milano, 30 giugno - 1 luglio 2022

a cura di

P. Buffo - G. Capriolo - C. Drago Tedeschini - M.L. Mangini -
M. Modesti - V. Ruzzin



GENOVA 2024

Referees: i nomi di coloro che hanno contribuito al processo di peer review sono inseriti nell'elenco, regolarmente aggiornato, leggibile all'indirizzo:

http://www.storiapatriagenova.it/Ref_ast.aspx

Referees: the list of the peer reviewers is regularly updated at URL:

http://www.storiapatriagenova.it/Ref_ast.aspx

Il volume è stato sottoposto in forma anonima ad almeno un revisore.

This volume have been anonymously submitted at least to one reviewer.

INDICE

<i>Introduzione</i>	pag. 7
Rudolf Hertwig, <i>Zur Perzeption der fränkischen Herrscherurkunde in Pseudo-Originalen und Einzelblattkopien des 8. und 9. Jahrhunderts</i>	» 11
Roberta Napoletano, <i>Prime ricognizioni sui notai della Sancta Bononiensis Ecclesia (secoli X-XIII)</i>	» 29
Sandra Piñeiro Pedreira, <i>Hanc cartam per alphabetum divisam confirmamus: una aproximación al estudio de las cartas partidas en los monasterios cistercienses de la diócesis de Lugo (siglos XII-XIII)</i>	» 53
Carlo Baderna, <i>Diligenter reponantur et custodiantur. Riflessioni introductive per un'analisi della politica documentaria del comune di Vercelli (secoli XII-XIV)</i>	» 79
Thomas Lacomme, <i>Ce que la main fautive nous apprend des scribes d'archives: les corrections dans le cartulaire de Saint-Étienne de Troyes (XIII^e-XIV^e siècle)</i>	» 95
Adrián Ares Legaspi, <i>El notariado apostólico en el norte de Castilla en el siglo XIV: ámbitos de actuación y prácticas documentales</i>	» 123
Emanuele Carletti, <i>Pro salute animae: le lettere di partecipazione ai beni spirituali dei Servi di Maria nel XIV secolo</i>	» 147
Guillermo Fernández Ortiz, <i>Notariado público y práctica notarial en Asturias en el siglo XV</i>	» 169
Andrea Pergola, <i>Uno sfortunato esperimento istituzionale nella Sardegna del XV secolo: la corrispondenza del Conservador major del Real Patrimonio del Regno di Sardegna</i>	» 195
Santiago Manuel Rodríguez Maldonado, <i>Registros y libros: una muestra tipológica documental en la isla de Tenerife a comienzos de la Edad Moderna</i>	» 221

Ce que la main fautive nous apprend des scribes d'archives: les corrections dans le cartulaire de Saint-Étienne de Troyes (XIII^e-XIV^e siècle)

Thomas Lacomme

thomas.lacomme@univ-lyon3.fr

Un scribe a exponctué¹, puis barré le verbe « vixerit » derrière l'adverbe « quamdiu », quand il a recopié, dans le cartulaire de la collégiale séculière Saint-Étienne de Troyes, un acte datant de février 1255 (n. st.), relatif à la fondation et à la dotation d'un autel dédié à saint Vincent². À la suite du « vixerit » annulé, il a écrit « igitur placuerit », très probablement parce qu'il s'agissait de la bonne leçon, celle qui était notée dans l'original que nous ne conservons plus. Quelques lignes plus loin, dans la copie du même acte, on trouve l'expression « quamdiu vixerit », cette fois-ci sans correction (Fig. 1). L'exponctuation et la rature peuvent donc s'expliquer par une habitude du scribe d'écrire « vixerit » après « quamdiu » dans des actes de donation avec fondation de messe, d'anniversaire, d'autel ou avec réserve d'usufruit viager assortie d'un cens recognitif, ou bien par une inattention qui l'aurait conduit à perdre sa ligne sur l'original et à recopier après le premier « quamdiu » le verbe qui suivait le second. Cette correction pourrait donc nous renseigner sur la manière dont le cartulariste travaillait, seul ou en équipe, lisant puis recopiant l'original ou écoutant quelqu'un lui dicter ce qu'il devait noter dans le manuscrit³.

Les signes ou traces de correction peuvent ainsi donner des indices sur les pratiques médiévales de l'écrit⁴. Les historiens et philologues ont cependant rarement suivi cette piste, jusqu'à présent. À partir du cas du cartulaire de la collégiale Saint-

¹ Je remercie vivement Laurent Morelle et Dominique Stutzmann pour leur aide précieuse.

² Paris, Bibliothèque nationale de France, *Cartulaire de Saint-Étienne de Troyes*, ms. lat. 17098, ff. 143v-144v; LACOMME 2021, II, n. 302.

³ Laurent Morelle interprète le « VX partem », noté dans la copie d'une charte de l'abbé et du convent de Corbie, datant de 1142-1159, dans le cartulaire Nehemias (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17761, f. 237v, fin XV^e siècle) comme l'indice que l'original était dicté au copiste, qui a tracé trop vite un V quand il a entendu le *quin-* de *quindecimam*: MORELLE 1988, II/3, n. 86. Les erreurs d'origine phonétique comme dans l'exemple du mot « quin/decim » pourraient néanmoins venir aussi du processus d'auto-dictée qui intervient dans toute copie.

⁴ MALIK 2019, p. 153.

Étienne de Troyes⁵ (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17098)⁶, nous nous demanderons en quoi les très nombreuses corrections repérées dans ce manuscrit peuvent nous renseigner sur les compétences des scribes et leurs méthodes de travail.

1. *L'étude des erreurs et corrections de scribes: un champ encore peu investi par la diplomatique*

Force est de constater qu'il n'existe pas d'étude spécifique sur l'activité de correction des scribes dans les sources diplomatiques. Les sources scripturaires⁷, liturgiques⁸, littéraires⁹, juridiques¹⁰, et même récemment les corpus chantés¹¹ se sont davantage prêtés à des travaux sur les corrections, souvent dans le cadre d'études de cas ou en lien avec la tradition des documents.

Les grattages, ratures ou exponents ne sont pourtant pas rares dans les originaux des actes authentiques¹², même dans les lettres et privilèges issus de la chancellerie pontificale, comme le notait déjà Arthur Giry¹³. Certains notaires, notamment en Catalogne aux X^e-XI^e siècles, ont pu signaler, généralement dans la

⁵ Cette église a été fondée entre 1152 et 1158 par le comte de Champagne Henri I^{er} le Libéral (1152-1181): LACOMME 2021.

⁶ J'en ai donné une édition dans le cadre de ma thèse, qui sera publiée par le CTHS, dans la collection des « Documents inédits sur l'histoire de France ». En attendant cette publication, qui n'est pas prévu avant 2026, il est possible de consulter en ligne, sur HAL, le tapuscrit de ma thèse, au second tome duquel se trouve l'édition dudit cartulaire (LACOMME 2021, II).

⁷ La présente note, ainsi que celles qui suivent, ne prétend pas recenser de manière exhaustive tous les travaux ayant porté sur des corrections, type de source par type de source. Pour les corrections dans les sources scripturaires, voir MALIK 2017, pp. 72-101 (« Scribal Corrections »), et en particulier pp. 72-73, note 5 (pour la bibliographie).

⁸ BONS 2020; WESTWELL, 2020; DELLA ROCCA DE CANDAL, 2022.

⁹ DUGGAN 1990; WAKELIN 2014; LACARRIÈRE 2018.

¹⁰ GRUND 2007.

¹¹ GOUDESSENNE 2004; BOUDEAU - DE LUCA 2020.

¹² Olivier Guyotjeannin attire l'attention des éditeurs d'actes sur l'importance de déterminer si ces corrections, présentes sur l'original, « sont le fait du responsable de son établissement ou d'un autre intervenant: en un mot si elles ont concouru à la mise au point de l'original (état originel et parfait), ou si elles sont intervenues postérieurement. Dans le premier cas, elles doivent être intégrées au texte édité (leur présence simplement signalée dans l'apparat); dans le second, rejetées en note, le texte originel étant reproduit, voire rétabli, dans le corps de l'édition »: GUYOTJEANNIN 2009, p. 17.

¹³ GIRY 1925, p. 509.

formule de souscription, les traces de correction des actes, afin d'éloigner tout soupçon concernant leur authenticité¹⁴. La copie des originaux est un moment encore plus propice à des erreurs de scribes, immédiatement rectifiées, si bien qu'il est fréquent de trouver des ajouts, transformations de lettres ou exponents dans les cartulaires, les *vidimus* ou *inspeximus*, ainsi que dans les copies authentiques.

Dans l'introduction des recueils d'actes ou des éditions de cartulaires, ces corrections ne sont pourtant que rarement évoquées, ce qui tendrait à indiquer que le traitement des erreurs des scribes n'est pas encore un élément bien ancré au sein des protocoles d'enquêtes diplomatiques. Quand elles le sont, les éditeurs se contentent souvent de quelques remarques rapides, assez générales et descriptives¹⁵. Le plus souvent, les corrections ne sont signalées que dans l'apparat critique, actes après actes, sans relevé statistique ou remarques synthétiques à leur propos.

Les historiens qui se sont intéressés aux faux, forgeries ou interpolations, ont, quant à eux, souvent pris en compte les ajouts ou grattages, au sein du *discrimen veri ac falsi*, pour les originaux comme pour les copies de chartes dans les cartulaires¹⁶. Les études portant sur des corrections de scribes qui ne témoignent pas d'une volonté de falsification sont nettement plus rares. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de discerner ce qui relève d'une simple rectification ou d'une falsification. L'« explicabilité des fautes »¹⁷, principe classique qui reste de mise lors de l'édition

¹⁴ ZIMMERMANN 2003, I, p. 62. Ce que M. Zimmermann avait repéré chez les scribes catalans des X^e-XI^e siècles paraît plus fréquent ailleurs à partir des XII^e-XIII^e siècles, quand « l'esprit juridique croissant... impose au responsable de l'établissement de l'acte (le notaire public en premier lieu) de préciser, en fin d'acte, au plus près des signes de validation, voire sous un signe de validation spécial, quelles sont les corrections de son fait..., afin d'éviter tout soupçon de falsification » (GUYOTJEANNIN 2009, p. 17, note 2). « [Dans] les chancelleries souveraines, au moins pour les productions les plus solennelles, la pratique était plutôt de récrire l'acte, la première version étant en principe détruite » (*ibidem*), si bien que de nombreux originaux qui contenaient des erreurs corrigées ont pu ainsi être éliminés. À propos d'un « acte manqué » de 1105, charte abbatiale de Saint-Amand qui n'a probablement jamais été validée en raison des erreurs commises par son scripteur, dont une avait pourtant fait l'objet d'un grattage et d'un ajout, et qui a été retailée, ce qui occasionna des lacunes sur ses deux côtés, pour servir de feuille de garde à un manuscrit, voir MORELLE 2004.

¹⁵ Sans prétendre à l'exhaustivité, citons : *Chartrier de l'Abbaye-aux-Bois*, p. 29; *Chartrier de Saint-Yved de Braine*, p. 72; *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, p. LX; *Cartulaire du Palais Notre-Dame*, p. 24. En dehors des éditions de sources diplomatiques *stricto sensu*, voir aussi FIANU 2008, p. 87.

¹⁶ BOUGARD - MORELLE 2011. Pour des exemples probants de falsifications par ou sur grattage, dans un document copié dans un cartulaire, voir en particulier DECLERCQ 2013, p. 359.

¹⁷ « Comme son nom l'indique, ce principe pose comme condition nécessaire (mais pas suffisante) pour incriminer une faute de copiste que l'éditeur doit être en mesure d'expliquer le processus qui aurait

d'un texte manifestement corrompu, n'est pas toujours aisée et nous ne pouvons que souscrire à l'injonction d'Olivier Guyotjeannin qui estimait qu'il fallait « être très prudent dans l'attribution des responsabilités »¹⁸.

2. *La large palette des scribes pour corriger leurs erreurs (in)volontaires: remarques liminaires*

Certaines « déformations » du texte des originaux paraissent « involontaires », alors que d'autres semblent tout à fait « volontaires »¹⁹, mais, même dans ce dernier cas, il ne faut pas automatiquement conclure à une falsification délibérée, dans la mesure où certains scribes ont seulement pu procéder à la modernisation des noms propres ou bien à des corrections grammaticales et stylistiques, visant à améliorer le latin des textes qu'ils recopiaient. Leur hypercorrection n'est alors pas condamnable en droit, même si les philologues et historiens peuvent la déplorer, surtout quand elle a pu conduire les scribes à supprimer délibérément des passages qu'ils jugeaient inutiles ou bien à ajouter « de bonne foi » des éléments qu'ils s'étonnaient de ne pas y trouver, comme le millésime dans des actes datés seulement par une année de règne.

Les scribes et notaires ont pu aussi commettre des « déformations involontaires », qu'il s'agisse de fautes d'orthographe ou de grammaire, de répétitions ou d'omissions. Ces écarts vis-à-vis de la lettre des originaux n'étaient pas intentionnels. Les rédacteurs se sont aperçus de leurs erreurs aussitôt qu'ils les avaient commises ou bien elles leur ont été signalées rapidement après. Leur correction implique certes des « altérations matérielles »²⁰ (grattages, ratures...), qui correspondent bien à un 'remaniement', c'est-à-dire à une modification volontaire du texte²¹, mais elle ne répond pas pour autant à une volonté de falsification.

Les erreurs, ainsi corrigées, s'expliquent souvent par la distraction momentanée du scribe ou du notaire, dont le travail ne se résume pas au simple fait de lire ou écouter, puis d'écrire. La copie d'un texte est en effet un processus complexe, conditionné par des contraintes matérielles ou techniques (tremper son calame dans

occasionné celle-ci » (GUYOTJEANNIN 2009, p. 25, note 7). Voir aussi HAVET 1911, pp. 110-111, §§ 381-384 (« Principe de l'explicabilité »).

¹⁸ GUYOTJEANNIN 2009, p. 25.

¹⁹ Je reprends la typologie proposée *ibidem*, pp. 26-30.

²⁰ Je reprends l'expression donnée dans le *Vocabulaire international de la diplomatie* 1997, p. 42, n. 114.

²¹ *Ibidem*, pp. 42-43, n. 115.

l'encre à intervalles réguliers; changer de colonne, de page ou de cahier, etc.) et mentales ou cognitives (adapter la mise en page générale du texte à un format souvent différent de l'original; réfléchir à la division du bon nombre de mots par lignes, etc.). Ces opérations concomitantes à l'écriture sont autant de facteurs d'interruption momentanée. Par conséquent, le « travail de copie implique une discontinuité de l'attention »²², elle-même propice aux erreurs. Celles-ci ont notamment été étudiées par les spécialistes de critique textuelle, qui ont entrepris de les catégoriser. Jean-Baptiste Camps observait avec raison qu'« on rencontre plus aisément des typologies des erreurs des scribes – comme celle, très imposante, du Manuel de critique verbale de Louis Havet ... – que de leurs corrections »²³. Inspirée par celle de L. Havet, on pensera à la typologie de Leighton D. Reynolds et Nigel G. Wilson, qui répartissent les erreurs des scribes en huit catégories²⁴.

Les erreurs scribales n'ont pas toujours été détectées et corrigées par les scribes eux-mêmes ou bien par les personnes qui, au cours des siècles, ont lu leurs productions. Une grande partie des fautes semblent néanmoins avoir été rectifiées par les scribes eux-mêmes, qui ont alors déployé talent et astuces en la matière. Il faut en effet souligner la large palette à leur disposition pour corriger leurs erreurs : ils ont pu biffer, exponctuer ou gratter des lettres ou des mots et en ajouter d'autres dans les interlignes ou en marge, avec ou sans signe d'insertion; ils ont pu modifier la forme de certaines lettres, transformant ainsi un e en o, par exemple; ils ont pu inverser l'ordre de certains mots dans une phrase, par le simple ajout de deux signes. Les corrections peuvent associer plusieurs opérations: un grattage et un ajout, une exponctuation et une rature, etc.; on parlera alors de « correction complexe », par opposition à une « correction simple » qui ne procéderait que d'une seule opération.

3. *Les 1946 corrections du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes*

Afin d'illustrer le fait que ces corrections non frauduleuses peuvent nous renseigner sur les pratiques médiévales de l'écrit et, plus précisément, sur la manière dont les scribes travaillaient quand ils réalisaient un cartulaire, nous prendrons l'exemple de celui de Saint-Étienne de Troyes, qui compte de très nombreuses traces de correction. Ce manuscrit de 394 folios de grande taille (28 cm de large par 37 cm de haut en moyenne) contient 803 actes ou mentions d'actes, copiés à l'encre noire, à raison de

²² HAVET 1911, p. 128, § 428.

²³ CAMPS 2012, p. 65.

²⁴ REYNOLDS - WILSON 2021.

deux colonnes par pages, tandis que les rubriques, résumant et annonçant chaque acte, le sont, très classiquement, à l'encre rouge. Les actes sont précédés d'une table qui ouvre le manuscrit²⁵. Ils ont été copiés par une dizaine de mains différentes, mais principalement par deux d'entre elles, qui seront nommées par commodité « main A » et « main B ». La première a copié 536 des 803 actes ou mentions d'actes du cartulaire (67%), durant les années 1270. Le plus ancien acte qu'elle a copié date de 1157 (v. st.) et le plus récent du mois de mai 1273. Puis, la « main B », à la fin des années 1320, a complété puis continué le travail de la « main A », en copiant 229 actes (28,5%), datant pour le plus ancien de 1173-1181 et pour le plus récent du mois d'août 1328.

Le nombre des corrections dans le cartulaire de Saint-Étienne de Troyes justifiait une étude, puisqu'il y en a 1946. Encore ce nombre est-il probablement sous-évalué, dans la mesure où les traces de 215 corrections potentielles supplémentaires sont à prendre en compte, dans 143 actes différents. La suspicion tient souvent à la graphie étrange d'une ou plusieurs lettres ou bien à la présence d'une trace, qui pourrait résulter d'un grattage.

Restons-en néanmoins au nombre, déjà très impressionnant, de 1946, qui équivaut à environ 2,4 corrections par acte. Cette moyenne cache évidemment des situations bien différentes: je n'ai vu aucune correction dans 249 actes du cartulaire²⁶, alors que l'acte le plus amendé compte 80 corrections, auxquelles il faut ajouter 17 suspicions de corrections²⁷. Même les actes les plus importants sont concernés²⁸: l'acte le plus retouché, évoqué à l'instant, correspond à la copie du privilège pontifical d'Urbain III, confirmatif du temporel de Saint-Étienne, expédié depuis Vérone le 31 mai 1187.

Malgré ces nombreuses retouches, plusieurs centaines d'anomalies ou de fautes avérées ne donnèrent pas lieu à la rectification qui s'imposait. Par exemple, dans la copie d'une charte du doyen et du chapitre de Saint-Étienne, datant du mois d'août 1248, alors même que trois erreurs ont été corrigées, deux autres subsistent²⁹.

²⁵ Les erreurs corrigées dans la table n'ont pas été comptabilisées dans les décomptes présentés dans l'article.

²⁶ Parmi ces 249 actes sans correction, il n'y en a que 17 pour lesquelles des corrections sont néanmoins suspectées.

²⁷ *Cartulaire de Saint-Étienne*, ff. 89r-92r ; LACOMME 2021, II, n. 161.

²⁸ « Nul texte n'échappe aux fautes » écrivait Louis Havet à propos de la critique des textes latins groupant les §§ 75-79.

²⁹ *Cartulaire de Saint-Étienne*, f. 136r-v ; LACOMME 2021, II, n. 281, notes e et h.

Certaines corrections entraînent même quelques nouvelles bévues: par exemple, parmi les quinze corrections que compte la copie de la charte de fondation de l'autel dédié à saint Vincent (1255), l'une d'entre elles, à savoir le remplacement de *ceterumque* par *coreum*, fut assez malhabile, dans la mesure où la leçon attendue était *cereum* (Fig. 2)³⁰. À plusieurs reprises, nous assistons aussi à des corrections indues, qui ont été annulées: par exemple, dans la copie d'une charte de la comtesse Blanche de Navarre, datant de 1218 ou 1219, des signes d'insertion ont été barrés et dans celle d'un acte d'arbitrage, expédié le 1^{er} septembre 1236 par le doyen de Saint-Étienne et ses co-arbitres, ces mêmes signes ont été grattés³¹.

La plupart des erreurs commises par les scribes ont néanmoins été rectifiées sans problème et elles l'ont été le plus souvent par des corrections simples (ajouts, exponctuations, ratures, grattages ...). Au sein du cartulaire de Saint-Étienne, les corrections complexes sont donc nettement moins fréquentes. Dans l'écrasante majorité des cas, elles associent seulement deux opérations rectificatrices (91,4%), dans le même mouvement ou successivement, plus rarement trois (8%) et exceptionnellement quatre (0,6%), mais jamais plus³². Certaines de ces corrections complexes correspondent à l'échec d'une correction simple: dans la copie de la seconde charte comtale récapitulative et confirmative du temporel de la collégiale troyenne, datant de 1173-1174, le mot *libiarum*, fautif, a été corrigé en *lobiarum*, d'abord par transformation du premier i en o, puis par ajout d'un o en interligne, étant donné que la transformation de lettre avait été faite de manière assez malhabile³³.

4. Typologie des corrections opérées dans le cartulaire de Saint-Étienne de Troyes: une sous-représentation des grattages?

Six grands types de correction ont été repérés: des ajouts (789, soit 31,3%), exponctuations (747, soit 29,6%), ratures (274, soit 10,9%), grattages (268, soit 10,6%), transformations de lettres (261, soit 10,3%) et interversions de mots (184, soit 7,3%)³⁴. Il est possible que les grattages et surtout les transformations de

³⁰ V. note 2.

³¹ *Cartulaire de Saint-Étienne*, ff. 65r et 145r-146r; LACOMME 2021, II, nn. 95 (note g) et 304 (note o).

³² Sur les 519 corrections complexes repérées au sein du cartulaire, 477 associent deux types de correction différentes, 42 trois et 3 quatre.

³³ *Cartulaire de Saint-Étienne*, ff. 32v-35r; LACOMME 2021, II, n. 4, note u.

³⁴ Cela fait un total de 2523, supérieur au 1946 corrections relevées, à cause des corrections

lettres soient sous-évaluées, étant donné qu'elles sont majoritaires au sein des 215 « corrections suspectées ».

Les représentations de scribes « avec un couteau dans la main gauche »³⁵ font penser que les grattages constituent le type de correction le plus répandu dans les chartes et diplômes, malgré la suspicion de fraude que les contemporains pouvaient avoir à son égard. Il peut donc paraître surprenant de constater qu'il ne s'agit pas de la principale manière utilisée par les scribes du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes pour rectifier leurs erreurs. Il n'existe néanmoins pas d'études statistiques sur les erreurs des scribes et leurs corrections, comme le soulignaient d'ailleurs L.D. Reynolds et N.G. Wilson³⁶, si bien que rien ne vient étayer l'impression que les grattages sont nombreux quand les originaux firent l'objet de remaniements. Une telle enquête reste à mener, qui déterminerait la manière de corriger la plus fréquente sur les originaux et qui établirait s'il y eut en la matière des disparités selon les régions ou entre différents *scriptoria* d'une même région et s'il y eut des évolutions. Les corrections repérées dans les originaux des actes copiés dans le cartulaire de Saint-Étienne pourraient laisser penser que les grattages y sont plus fréquents qu'ils ne le sont dans ce manuscrit, mais la taille fort réduite du corpus empêche de tirer quelque conclusion: sur les 144 originaux retrouvés, seulement 14 portent des traces de correction³⁷, à savoir 7 ajouts (39%), 5 grattages (28%), 3 transformations de lettres (16%), 2 exponents (11%), 1 rature (6%) et aucune intervention de mots.

L'éventuelle sous-représentation des grattages dans le cartulaire troyen pourrait s'expliquer par la culture du *scriptorium* de cette collégiale, à moins qu'il ne faille envisager une différence de culture ou de pratique entre les scribes des chartes et ceux des *codices*. Le fait qu'une page de codex soit par nature opistographe, alors que celle d'un acte original ne l'est pas, pourrait aussi avoir une influence sur les pratiques de correction des scribes. Ces derniers pourraient en effet préférer d'autres types de correction aux grattages, qui risqueraient de fragiliser le parchemin, au verso duquel d'autres textes étaient copiés. Jean Figuet a d'ailleurs bien montré comment des languettes ont pu être collées sur des grattages, dans la « Bible de Saint-Jacques »³⁸.

complexes, qui combinent entre deux et quatre types de corrections différents. Les pourcentages ont été calculés avec 2523 comme base 100.

³⁵ D'HAENENS 1982.

³⁶ REYNOLDS - WILSON 2021.

³⁷ LACOMME 2021, II, nn. 248, 268, 301, 319, 336, 366, 443, 568, 589, 613, 643, 698, 748 et 765.

³⁸ Au nombre de 150, ces languettes, d'une hauteur de 8-9 mm pour 15-40 mm, sont disséminées dans les quatre manuscrits de cette bible et sont situées le plus souvent vers le milieu du grattage.

Détectés lors de l'examen du parchemin par transparence, ces rectangles d'une couleur ocre claire auraient servi non seulement à renforcer le parchemin, mais aussi à faciliter l'écriture de la leçon corrigée. De l'aveu même de J. Figuet, ce cas paraît néanmoins assez rare.

Les grattages ne sont pas non plus absents des pratiques correctrices des scribes du cartulaire de Saint-Étienne. Plus de la moitié d'entre eux sont néanmoins combinés à une autre action correctrice³⁹, ce qui semble indiquer que le grattage était moins souvent utilisé seul qu'un autre type de correction ou bien qu'il n'était utilisé que dans un second temps, quand un autre type de correction ne s'était pas révélé efficace. Lorsqu'une exponctuation ou une rature ne rendait pas assez visible l'annulation de la lettre ou du mot fautifs, il est probable que le grattage s'imposait.

Dans ce cartulaire, ces grattages ne concernent par ailleurs souvent qu'une lettre ou qu'un mot et correspondent donc à des retouches assez limitées et ponctuelles du texte copié. Cependant, un grattage plus important a été repéré: au f. 338r, un A filigrané paraît bien esseulé; un examen minutieux permet de comprendre qu'un texte fut copié à la suite de cette initiale, puis qu'il a été intégralement effacé, probablement par grattage⁴⁰. Impossible de savoir quel acte fut copié à cet endroit du cartulaire et pourquoi il fut ainsi éliminé. Il est probable qu'il s'agissait d'une charte comtale, étant donné que les quatre précédents et l'acte suivant émanent d'un comte ou d'une comtesse de Champagne.

Si, dans ce cartulaire, le grattage n'est pas le type de correction le plus fréquent, l'ajout lui est, de loin, préféré. Les scribes furent donc coupables de nombreuses omissions, qui furent vite réparées. Là encore, les cas sont très divers, puisqu'il s'agit

J. Figuet pense que les languettes auraient été appliquées avec une colle faite à partir de parchemin broyé et il se demandait même si le scribe n'en était pas venu « à utiliser parfois cette colle seule, comme nos dactylos se servaient de "Typex" pour corriger les fautes de frappe, il y a quelques années, avant l'ère du "traitement de texte" » (FIGUET 1999, p. 336).

³⁹ Il y a 82 « exponctuations et grattages », 30 « grattages et ajouts », 30 « grattages et transformations », 5 « exponctuations, ratures et grattages », 4 « grattages, transformations et ajout », 3 « grattages et ratures », 3 « interversion et grattages », 2 « grattages, rature et interversion », 2 « grattages, ratures et transformations », 2 « exponctuations, grattages et ajouts », 1 « exponctuation, grattage et interversion », 1 « exponctuation, grattage et transformation », 1 « exponctuation, ajout, grattage et rature », 1 « grattage, rature et ajout » et 1 « grattage, interversion et ajout », ce qui fait 168 grattages dans des corrections complexes, soit 62,7% des 268 grattages relevés dans le cartulaire de Saint-Étienne.

⁴⁰ Les effacements par grattage peuvent correspondre à l'élimination d'un acte devenu inutile pour l'institution, lors de l'actualisation de son cartulaire, comme c'est le cas du texte qui était copié au f. 80 du cartulaire de Saint-Étienne de Caen (XII^e siècle): voir FUJIMOTO 2010, p. 56, note 66.

parfois seulement de rétablir une lettre qui avait été oubliée au sein d'un mot, tandis qu'il peut manquer un ou plusieurs mots dans une phrase, voire une proposition entière. L'ajout se fait le plus souvent dans l'interligne supérieure avec un ou deux signes d'insertion, le plus souvent deux traits obliques parallèles, mais quand le passage à insérer est trop long, il a été noté dans la marge, parfois dans un insert.

5. *Taux et types de corrections: des indices pour différencier les « mains A et B » du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes*

Pour la « main A » comme pour la « main B », la principale action correctrice fut l'ajout. S'il y a là un point commun entre les deux mains principales du cartulaire de Saint-Étienne, celles-ci affichent de notables différences quand il s'agit des corrections.

La « main A » a procédé à bien plus de corrections que la « main B »: 1712 pour la première (88% des corrections de l'ensemble du cartulaire), c'est-à-dire 3,2 corrections par acte en moyenne, contre 126 pour la seconde (6,5%), ce qui équivaut à une moyenne de 0,5 correction par acte. Certaines des corrections repérées dans les actes copiés par ces deux mains ne semblent pas être de leur fait, mais sont pourtant contemporaines de l'écriture des copies, tandis que d'autres corrections paraissent nettement postérieures, deux cas de figure qui ne représentent néanmoins qu'une part très minoritaire de l'ensemble des corrections.

Le taux de correction des 803 actes ou mentions d'actes du cartulaire troyen a été calculé⁴¹. Pour l'obtenir, le total des corrections pour chaque acte copié dans ce manuscrit a été divisé par son nombre de « grandes lignes »⁴². Le taux par ligne est comparable au taux par acte, c'est-à-dire un rapport de 1 à 7 entre les deux mains: la « main A » affiche un taux de correction moyen par ligne de 0,14, quand celui de la « main B » n'est qu'à 0,02. La « main B » a donc beaucoup moins eu besoin d'amender les textes qu'elle avait recopiés dans le cartulaire, ce qu'un autre indice révèle: la part des actes qu'elle a copiés sans devoir procéder ensuite à la moindre correction est de 62,5%, alors que celle de la « main A » n'est que de 18,5%, ce qui signifie que pour cette dernière les actes copiés sans correction sont minoritaires.

⁴¹ Les corrections des rubriques qui précèdent les actes ont été comptabilisées avec celles du corps de l'acte.

⁴² Par « grande ligne », nous comprenons deux lignes d'une colonne, le texte de l'acte étant disposé en deux colonnes sur la page. Dans la suite de l'article, par commodité, nous ne parlerons plus que de « lignes », mais quand il s'agira de celles du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes, il faudra toujours comprendre qu'il s'agit desdites « grandes lignes », sauf mention contraire.

Non seulement le calcul du nombre des corrections permet de différencier les deux mains principales de ce cartulaire, mais l'étude de la manière dont elles ont procédé à ces corrections accentue cette différenciation. En effet, la « main B » n'a eu recours que de manière très exceptionnelle à des corrections complexes (5,5% des 126 corrections dont elle fut responsable), alors que la part de ce type de correction est cinq fois plus élevé chez la « main A » (29,5% des 1712 corrections dont elle fut responsable). Quand la « main B » a procédé – à sept reprises seulement – à des corrections complexes, celles-ci n'ont jamais combiné plus de deux actions correctrices, alors que la « main A » a parfois corrigé ses erreurs en combinant trois, voire, de manière assez exceptionnelle, quatre actions correctrices, dans le même mouvement ou successivement. Les deux binômes correcteurs les plus fréquents chez la « main A » sont les « exponents et ratures » (145 occurrences, soit 28,9% des 501 corrections complexes de la « main A ») ainsi que les « exponents et ajouts » (125, soit 25,3%). La « main B » ne s'en est, quant à elle, jamais servi les rares fois où elle a combiné deux types de corrections pour rectifier une erreur qu'elle avait commise.

Une autre différence entre les deux mains réside dans la part des six grands types de corrections repérés: il est possible de noter une légère survalorisation des ajouts et des interversions de mots chez la « main B » en comparaison avec les pratiques correctrices de la « main A », mais l'utilisation que l'une et l'autre firent des ratures fut nettement plus contrastée. En effet, la part des ratures dans les corrections de la « main B » est de 2,3%, alors que celle de la « main A » est de 10,4%, c'est-à-dire que les ratures furent 4,5 fois plus fréquentes chez cette dernière.

Le nombre et le type de corrections permettent donc d'accentuer la différenciation des mains établie selon des indices et critères paléographiques: la « main A » a travaillé en utilisant une *textualis libraria* dotée d'une coloration documentaire⁴³, qui ne caractérise plus la *textualis libraria* de la « main B »⁴⁴. Le module de cette dernière est par ailleurs plus petit. L'encre utilisée est également différente, tout comme l'est le système d'abréviation. Les initiales filigranées des actes copiés par ces deux mains sont un autre élément de différence.

Notre démarche, visant à utiliser les corrections pour distinguer les mains, n'est pas sans rappeler celle adoptée par Hubert Flammarion lorsqu'il avait étudié le grand

⁴³ Cette coloration est visible dans la forme des g, dans le traitement de certaines majuscules ou encore dans l'accentuation des hastes, notamment sur les premières lignes des colonnes, autant d'éléments qui peuvent faire écho aux chartes de la même époque.

⁴⁴ Je reprends la classification proposée par DEROLEZ 2003.

cartulaire du chapitre cathédral de Langres. Il y avait repéré cinq mains, correspondant à cinq scribes travaillant en équipe en 1232, qu'il avait, par commodité, désignés par les lettres A, B, C, D et E. Il avait établi un certain nombre de critères distinctifs, d'ordre paléographique (forme de certaines lettres, notamment les *a*, *d*, *q* et *w*; choix de certaines abréviations, notamment pour *quod*; traitement des majuscules initiales), ou codicologique (le traitement nettement différencié des rubriques ou « analyses » des actes, en rouge)⁴⁵, mais il avait aussi remarqué que chaque scribe était « responsable d'un certain nombre d'erreurs, d'oublis ou de variantes par rapport aux originaux qu'il [recopiait] », mais que ce nombre était plus ou moins élevé d'un scribe à l'autre: « après avoir compté les variantes, omissions et erreurs, sans distinction », il avait ainsi obtenu « un taux de fiabilité pour 1 000 lignes proportionnel au nombre d'erreurs: A: 121,7 – B: 61,2 – C: 71,9 – D: 43,8 – E: 68,9 ». Il en arrivait ainsi à la conclusion que, parmi ces cinq scribes, « le moins crédible est A, le plus sérieux D, et que l'écart entre les deux est de un à trois »⁴⁶.

6. Corrections, compétences et méthodes de travail des scribes

Les corrections permettent en effet d'interroger la qualité du travail des scribes et des notaires et de questionner la manière dont nous l'évaluons. Comme les ajouts, expunctuations et grattages viennent rectifier des lacunes ou des erreurs, plus il y en a dans une charte ou dans un manuscrit, plus nous sommes tentés de conclure que le scribe chargé de leur rédaction serait malhabile, voire incompetent. Ainsi la « main A » du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes peut-elle apparaître moins habile, voire compétente, que la « main B ». Peut-être y a-t-il d'ailleurs eu une familiarisation progressive des chanoines de Saint-Étienne à l'exercice de la cartularisation ou bien la « main B » correspondait-elle à des professionnels de l'écrit plus chevronnés que ne l'avaient été ceux de la « main A ».

Ce sont souvent des fautes de latin qui ont été corrigées, ce qui pose la question du degré de connaissance que possédait la « main A » de cette langue et, plus largement, celle de sa compréhension des actes qu'elle copiait. Les éditeurs du cartulaire dit de Charles II de Navarre se sont posés la même question, quand ils y ont repéré non seulement « de multiples erreurs, lacunes (de quelques mots à une ou plusieurs lignes entières omises, sautées, surtout pour les actes en latin) », mais aussi « des mots dont la graphie a été manifestement “ibérisée” ». Du fait de ces variantes

⁴⁵ FLAMMARION 1982, pp. 281-290.

⁴⁶ *Ibidem*, p. 282.

linguistiques, les éditeurs ont émis l'hypothèse que « es copistes qui ont transcrit les actes dans le cartulaire les comprenaient probablement assez mal »⁴⁷. Dans le cartulaire de Saint-Bénigne de Dijon, Karl Heidecker a, quant à lui, observé des signes de renvoi ou des grattages qui ont produit une modification de l'ordre chronologique des actes, dans lequel plusieurs irrégularités et erreurs furent constatées. Ces dernières s'expliqueraient en grande partie par une « incompréhension des datations »⁴⁸.

Cependant, les compétences linguistiques ou techniques des scribes et notaires ne sont pas toujours à incriminer. Il faut aussi tenir compte d'un manque d'attention ou de concentration temporaire. Autrement dit, même des scribes compétents et qualifiés peuvent commettre des erreurs. Ainsi, quand la « main B » a copié dans le cartulaire de Saint-Étienne un acte de l'évêque de Troyes, Hervé, datant du mois d'octobre 1208, elle s'est légèrement écartée de la leçon de l'original, et cela à deux reprises: alors qu'elle avait noté, dans la rubrique de l'acte, « sub aula episcopi plateam » et, dans le corps de cet acte « Beati Stephani ecclesie », ces deux expressions ont ensuite été modifiées par l'ajout de signes d'interversion, respectivement, en « plateam sub aula episcopi » et « ecclesie Beati Stephani ». La correction de ces erreurs tout à fait mineures donne un taux de correction par ligne de 0,2, ce qui signifie qu'il est dix fois plus élevé que le taux moyen de correction par ligne de cette main. À l'inverse, rappelons que nous avons relevé 99 actes copiés sans trace de correction par la « main A », dont nous serions tentés d'accuser le manque d'habileté ou de compétence, surtout en comparaison de la « main B ».

Pour expliquer que le taux de correction par ligne d'une même main peut varier, il ne faut pas négliger des explications très concrètes ou pratiques: après plusieurs heures de travail, il n'est pas étonnant que la concentration d'un scribe se relâche, de même que son attention peut être moins soutenue à certains moments de la journée (tôt le matin, après les repas etc.). L'évolution de la santé et de l'état d'esprit du scribe et d'autres causes personnelles ou psychologiques peuvent aussi faire varier sa concentration et donc expliquer un plus grand taux de correction des actes qu'il a copiés, en comparaison avec son habitude en la manière. Les erreurs, qu'il faudra corriger, sont par ailleurs plus susceptibles d'être commises à certains endroits du support d'écriture, en particulier en fin de ligne, de colonne, de page et de cahier⁴⁹.

⁴⁷ *Cartulaire de Charles II* 2010, pp. 25-26.

⁴⁸ HEIDECKER 2022, pp. 112-114.

⁴⁹ HAVET 1911, p. 128, § 428.

En partant du principe que la concentration d'un individu s'érouisse au fil des heures de travail, il semblerait logique de constater que le taux de correction par ligne augmente avec la longueur des actes copiés. La taille moyenne des actes du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes est d'environ 25 lignes⁵⁰. Le plus petit acte noté dans le cartulaire l'a été par la « main A » et compte un peu moins de 5 lignes, alors que le plus grand, inscrit par la « main B », en compte 403. La « main A » a copié des actes en moyenne plus courts que la « main B »⁵¹, ce qui pourrait contredire l'hypothèse selon laquelle le taux de correction par ligne augmenterait avec la taille des actes, étant donné que la « main B » a un taux moins élevé que la « main A ». J'ai réalisé un graphique qui représente en abscisse la taille des actes et en ordonnée le taux moyen de correction par ligne pour ces deux mains (Fig. 3)⁵². L'hypothèse testée paraît probante pour la « main A », mais pas pour la « main B »: les actes copiés par la première affichent un taux de correction par ligne de 0,13 quand ils font moins de 20 lignes, alors que ce taux est de 0,15 quand ils comptent entre 20 et 29 lignes, 0,17 quand ils dépassent les 30 lignes et même 0,28 quand ils font plus de 100 lignes; le taux de correction par ligne des actes copiés par la « main B » ne connaît en revanche pas d'évolution significative quand le nombre de lignes de ces actes augmente. Cette différence pourrait accréditer l'hypothèse selon laquelle la « main B » correspondrait à un professionnel de l'écriture, suffisamment entraîné et expert pour que la qualité de son travail ne varie pas en fonction de la longueur des actes qu'on lui demandait de rédiger ou de recopier, alors que la « main A » serait un amateur ou un semi-professionnel, au mieux un professionnel de l'écrit nettement moins chevronné que le confrère qui, plusieurs décennies après lui, compléta le travail qu'il avait réalisé pour la collégiale.

Afin d'expliquer les variations du taux de correction par ligne au sein d'une même main, il faudrait peut-être aussi prendre en compte la culture paléographique et diplomatique des scribes et notaires. Ces derniers pourraient avoir plus de mal à lire tel type d'écriture ou pourraient être surpris par le formulaire d'un acte émanant d'une chancellerie ou d'un bureau d'écriture avec les pratiques desquels ils ne seraient pas familiers⁵³.

⁵⁰ Étant exclue de cette moyenne la vingtaine de mentions d'actes, à la taille par nature réduite.

⁵¹ La moyenne des actes copiés par la « main A » est de 20,5 lignes, alors que celle des actes dont la « main B » s'est chargée est de 36,5 lignes.

⁵² En abscisse, cinq catégories d'actes ont été indiqués. étant donné que la taille moyenne des actes copiés dans le cartulaire de Saint-Étienne de Troyes est de 25 lignes, les actes de 1 à 9 lignes correspondent à de très petits actes, ceux de 10 à 19 lignes à de petits actes, ceux de 20 à 29 lignes à des actes de taille moyenne, ceux de 30 à 99 lignes à de grands actes et ceux de plus de 100 lignes à de très grands actes.

⁵³ L'hypothèse d'une variation du taux de correction en fonction du siècle de l'acte recopié et

Nous partons d'ailleurs souvent du principe qu'à une « main », identifiée selon des critères paléographiques et codicologiques, ne correspond qu'un seul individu. Ne peut-on pas envisager plusieurs scribes formés à la même époque, dans la même école ou le même *scriptorium*, rompus aux mêmes pratiques et partageant la même culture, qui alterneraient la copie des actes, surtout dans le cadre de projets au long cours, comme la réalisation d'un cartulaire de plusieurs centaines d'actes, et qui auraient de ce fait une écriture livresque très proche, voire qui auraient reçu pour consigne d'écrire de la même manière? Là encore, l'étude des types de corrections, comme celle du système abrégatif, pourrait s'avérer déterminante pour trancher la question. Dans le cas d'écritures canonisées, comme peuvent l'être celles du genre *textualis*, il est effectivement difficile parfois de dire où commence un second scribe, et où finit le premier⁵⁴. Le fait qu'une « main » corresponde en réalité à plusieurs scribes contemporains, travaillant en équipe, pourrait expliquer les variations fines du taux de correction par ligne, même si les autres raisons ci-avant convoquées ne sont pas à écarter.

7. Appels de correction en marge: des indices d'un travail en équipe?

Un autre élément, lié aux corrections, pourrait suggérer un travail en équipe lors d'une opération de cartularisation, à savoir les appels de correction repérables dans la marge de certains manuscrits, comme le cartulaire de Saint-Étienne. Près d'une centaine d'appels de correction y sont encore visibles: inscrits à la mine de plomb, ils ont été effacés, si bien qu'il n'est pas facile de les repérer. Ils ont majoritairement conduit à des ajouts, mais pas uniquement. Ainsi, deux appels ont été portés en marge de la copie d'un acte de janvier 1218 (n. st.), expédié par la comtesse Blanche de Navarre, afin, pour l'un, d'ajouter *filia* et, pour l'autre, de corriger *Rogerti* en *Rogeri* (Fig. 4)⁵⁵.

donc, indirectement, du type d'écriture, n'a donné aucun résultat intéressant dans le cadre du cartulaire de Saint-Étienne. À propos d'une erreur commise par un cartulariste du XIII^e siècle en copiant un diplôme carolingien (*Vernopravio*, alors qu'on attend *Verno palatio*), qui a mal compris la graphie, certes étonnante, d'un mot, voir MORELLE 2006.

⁵⁴ Deux mains principales sont responsables de la rédaction du premier cartulaire de Montier-en-Der (XII^e siècle), mais il est néanmoins difficile de déterminer la ligne de démarcation entre ces deux mains (peut-être le f. CXIVr), car « pour ce qui concerne la morphologie des lettres et les habitudes graphiques, il n'y a guère de différence notable » (MORELLE 2000, p. 216). La seconde main a d'ailleurs commencé son travail en corrigeant la première, à deux endroits différents (un ajout et un grattage), puis elle a elle-même continué le travail, en copiant d'autres actes (*ibidem*, p. 216, note 25).

⁵⁵ *Cartulaire de Saint-Étienne*, f. 63v; LACOMME 2021, II, n. 87.

Même si ces appels ne sont donc pas réservés à un seul type de correction, la sur-représentation des demandes d'ajout, indique peut-être que les scribes utilisaient majoritairement d'autres types de corrections que les ajouts, quand ils se rendaient compte sur le champ de leurs erreurs, au moment où ils les avaient commises, et les corrigeaient immédiatement, alors que les ajouts résulteraient davantage d'une correction après une relecture postérieure au travail du copiste.

Ces appels laissent penser que les scribes travaillaient en équipe avec un correcteur. Un appel en particulier paraît l'indiquer: une mention suggérant d'ajouter *septem* au texte originellement copié a été notée en marge de la copie d'une charte de la comtesse Blanche de Navarre, datant de septembre 1208, or le sept n'a pas été reporté en toutes lettres, comme c'était le cas dans l'appel de correction, mais en chiffres romains (Fig. 5)⁵⁶. La leçon *septem* en toutes lettres était pourtant aussi celle qui était visible dans l'original, que nous conservons encore⁵⁷. Il faut donc en conclure, d'une part, que les appels de correction sont consécutifs à la collation des originaux et, d'autre part, qu'ils sont dus à une autre personne qu'au scribe, qui devait ensuite les appliquer et le faisait avec ses propres habitudes, en l'occurrence ici celle de noter les nombres en chiffres romains plutôt qu'en toutes lettres⁵⁸. Bien sûr, il n'est pas totalement exclu de penser qu'il s'agit d'une seule et même personne, qui agissait différemment selon le contexte ou la situation, parce que dans un cas elle se conformait aux usages de l'original et dans l'autre à ceux qu'elle avait choisis ou qu'il lui avait été prescrit d'adopter dans le cartulaire.

La présence d'un correcteur contrôlant le travail d'un scripteur est attestée ailleurs. Étudiant une copie du XII^e siècle des *Ennarationes in Psalmos* de Saint Augustin, provenant de l'abbaye cistercienne de Fontenay, dans lequel une dizaine de mains sont repérables, Dominique Stutzmann a non seulement relevé la présence d'appels de correction en marge, qui ont ensuite été appliqués dans le corps du texte, mais également l'existence d'un feuillet recensant l'ensemble de ces corrections. Ce feuillet, qui n'est pas un « correctoire », a ensuite servi de contregarde au manuscrit, ce qui lui valut d'être ainsi préservé. Le travail d'*emendatio* de ce manuscrit se fit donc en plusieurs étapes et avec le concours d'au moins deux personnes: le scribe du feuillet et celui des appels de correction ne sont pas le même individu. Concernant

⁵⁶ *Cartulaire de Saint-Étienne*, f. 60v; LACOMME 2021, II, n. 73.

⁵⁷ Troyes, Archives départementales de l'Aube, 6 G 367 (2).

⁵⁸ Dans tous le reste de la copie de cet acte, les nombres sont inscrits en chiffres romains, alors qu'ils l'étaient en toutes lettres dans l'original.

la représentativité de cette démarche associant correction textuelle et collation, D. Stutzmann estime qu'il s'agit d'une « méthode exceptionnelle » développée dans un scriptorium naissant⁵⁹.

Dans le cartulaire de Saint-Étienne, chacun des appels de correction se trouve dans la marge en face d'une correction qui a bien été effectuée; aucun appel de correction repéré n'est resté sans effet, mais dans quelques rares cas, ces appels ont été appliqués de manière assez malhabile. Par exemple, lors de la correction de *ceterumque* en *coreum*, dans la copie de la charte de fondation de l'autel Saint-Vincent (1255)⁶⁰, la seconde leçon, fautive, ne correspond pas à l'appel de correction, encore visible en marge et qui indiquait *cereum* (Fig. 2).

Alors que le cartulaire compte au moins 1946 corrections, la part de ces appels de correction est assez réduite. Je suis en effet bien loin d'avoir retrouvé en marge, pour chaque correction, l'appel correspondant. Dans les marges de la copie du premier acte du cartulaire, c'est-à-dire la première charte comtale récapitulative et confirmative du temporel de la collégiale (1157-1158), ne sont encore visibles que quatre appels de correction, alors qu'il y a dans cet acte 20 corrections avérées et 8 suspectées. Il n'y avait probablement pas d'appel de correction à chaque fois, parce que les scribes pouvaient eux-mêmes se rendre compte de leurs erreurs et les corriger tout de suite, sans qu'une mention marginale ne le leur indique ou rappelle. Quand il y en avait, la plupart ont très probablement été effacés, si bien qu'il n'est plus possible de les repérer. Certains ont même pu être éliminés quand les marges ont été retaillées, lors de la réalisation de la reliure. L'un des appels de correction notés en marge du f. 35v l'illustre: autant l'appel de correction « Jacobus, filius Saymeri » est encore visible entièrement, autant celui qui est noté juste en-dessous est amputé de deux lettres: « [in]carnati verbi », amputation qui tient sans doute à la recoupe du folio (Fig. 6)⁶¹. De même, le p écrit à la mine de plomb, encore visible dans l'ancienne marge de droite du f. 61v, maintenant prise dans la reliure, est très probablement la première lettre de l'appel de correction qui a conduit à ajouter l'abréviation du mot « pruviniensium » en interligne de la copie d'un acte de la comtesse Blanche de Navarre, datant de 1212 (v. st.) (Fig. 7)⁶².

⁵⁹ STUTZMANN 2015, p. 454.

⁶⁰ V. note 2.

⁶¹ *Cartulaire de Saint-Étienne*, f. 35v; LACOMME 2021, II, n. 7.

⁶² *Cartulaire de Saint-Étienne*, f. 61v; LACOMME 2021, II, n. 77.

8. Corrections, fidélité et fiabilité de la copie

Ces erreurs corrigées, après le contrôle d'une personne spécialement dédiée à cette tâche ou sans son aide, prouvent que la relecture des actes copiés dans le cartulaire de Saint-Étienne a été des plus attentives et qu'elle était guidée par le souci de respecter le plus fidèlement possible la leçon des originaux.

Peter Malik hésite: « Plus il y a de corrections, plus le texte s'améliore (ou se détériore) »⁶³. Qu'en est-il? Longtemps, les manuscrits qui présentent en nombre des traces de correction ont été mal considérés, voire laissés de côté par les chercheurs qui, déplorant le manque de compétences des scribes chargés de leur rédaction, leur préféreraient des manuscrits exempts de telles traces. Pourtant, celles-ci pourraient paradoxalement prouver la fiabilité de la copie. Selon Kim Haines-Eitzen, en corrigeant leurs textes, les scribes « démontrent une conscience de leur propre faillibilité aussi bien que d'une sorte de "norme" de reproduction qu'ils doivent respecter »⁶⁴. « Malgré le manque de compétence et d'attention du scribe dans la reproduction de l'original, renchérit Peter Malik, ce dernier était très préoccupé par l'exactitude de sa copie, et les centaines de corrections de ses erreurs initiales illustrent ce souci »⁶⁵.

Dans le cartulaire de Saint-Étienne de Troyes, l'impression qui se dégage des nombreuses corrections relevées est la volonté de coller le plus possible à la lettre des originaux recopiés, y compris quand les déformations involontaires introduites par les scribes ne concernaient en rien la signification du dispositif des actes et ne menaçaient pas leur authenticité. Les interversions en sont un bon exemple. Quand un mot est omis ou quand une faute d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe a été commise, ces erreurs gênent la lecture et la compréhension des actes copiés, ce qui motive leur correction. Quand l'ordre de deux mots, écrits correctement, a été inversé, leur rétablissement ne contribue en revanche en rien à une meilleure compréhension des textes, mais s'explique davantage par le souci d'exactitude qui me paraît animer bon nombre de corrections dans le cartulaire troyen. Ce souci répond peut-être à la crainte de voir les copies contestées, notamment dans le cas où elles sont présentées lors d'un procès, si le moindre écart est repéré avec les originaux ou avec d'autres copies conservées par ailleurs, en particulier par la partie adverse, à moins qu'il ne faille songer à un réflexe du scribe, qui témoignerait d'un rapport au document bien intériorisé.

⁶³ MALIK 2019, p. 154: « The more corrections, the merrier (or messier) the text ? ».

⁶⁴ HAINES-EITZEN 2000, p. 109 (traduction personnelle).

⁶⁵ MALIK 2019, p. 156 (traduction personnelle).

Un exemple, qui ne concerne pas une interversion mais une rature, illustrera assez bien cette recherche de fidélité dont les corrections peuvent témoigner et les bizarreries auxquelles elle peut conduire. Un acte du 8 octobre 1221, émanant de Barthélemy, doyen de Saint-Étienne de Troyes, et de Milon de la Chapelle-Godefroy, chanoine du chapitre cathédral de la même cité, arbitres dans un conflit opposant Saint-Étienne à la collégiale régulière Saint-Martin-ès-Aires, a été copié dans le cartulaire de Saint-Étienne⁶⁶. Une erreur a été commise dès le quatrième mot: un « Amen » a été barré, derrière « In nomine Domini » (Fig. 8). Parfois, barrer un mot équivaut à le souligner, à le mettre en valeur, mais il n'y a rien de tel ici. L'acte original a en effet été conservé⁶⁷; son invocation se limite à « In nomine Domini ». Qu'un Amen puisse la compléter n'aurait rien de surprenant ou de choquant, mais ce n'est pas le cas dans l'acte original. Cet ajout du copiste s'explique très probablement par son habitude d'entendre ou de lire un tel mot après cette formule. Il n'était pas de nature à modifier le message de l'acte ou d'en obscurcir la compréhension. Ainsi soit-il? Non, il fallut se résoudre à barrer un « Amen », proprement et somme toute assez discrètement, d'autant que l'erreur avait été commise au début de l'acte, ce qui risquait de donner une piètre image du copiste, si l'acte était examiné. Laissons de côté la question de savoir si d'aucuns auraient pu trouver cette cancellation impie, car il est évident que le scribe n'exprime pas là une opinion dissidente, mais qu'il tente de se conformer le plus fidèlement possible à l'original qu'il était chargé de copier, quitte à biffer un « Amen », donc.

Malgré cette volonté de reproduire fidèlement les originaux, qui explique probablement une bonne partie des corrections, des variantes existent entre ces derniers et leur copie dans le cartulaire. Un peu moins de 20% des originaux ont été retrouvés, proportion trop faible pour tirer des conclusions fermes. L'impression qui se dégage de la confrontation entre ces originaux et leur copie dans le cartulaire est celle d'une assez grande fidélité, dans la mesure où des variantes sont certes repérables, mais qu'elles sont peu nombreuses et qu'elles portent souvent sur des éléments mineurs. Les différences qui impliquent une modification de la teneur du dispositif des actes sont en effet très rares et il semble peu probable d'y lire une volonté falsificatrice qui revêtirait une valeur politique ou viserait à justifier, défendre ou modifier des droits de la collégiale.

La plupart des variantes concernent la manière de noter les nombres, l'orthographe des noms propres ainsi que des choix graphiques ou linguistiques (*c* ou *t*, *ch* ou

⁶⁶ *Cartulaire de Saint-Étienne*, f. 142v; LACOMME 2021, II, n. 297.

⁶⁷ Troyes, Archives départementales de l'Aube, 6 G 161 (2).

b, *z* ou *s* en finale des mots au pluriel dans les actes en ancien français, etc.). La grande majorité des omissions repérées ont données lieu à une correction. Il apparaît donc que la volonté de reproduire fidèlement les originaux, qui a probablement guidé une partie des corrections, ne confinait pas au parfait mimétisme. Les toponymes et anthroponymes actualisés par les copistes et les variantes lexicales qu'ils ont introduites étaient peut-être perçus comme une adaptation nécessaire des originaux à un autre contexte, chronologique et linguistique. Ils révèlent aussi peut-être l'idiosyncrasie des scribes. Ces modifications mineures n'ont pas été interprétées comme des écarts ou des erreurs qu'il fallait corriger car elles auraient menacé la compréhension, voire l'authenticité des actes copiés.

Les chartes originales n'ont d'ailleurs pas été reproduites comme si le cartulaire voulait « contenir des chartes “quasi réelles”, comme mises en abyme », avec leurs signes de validations, leurs souscriptions et certains détails de leur mise en forme⁶⁸, à l'exception près du privilège d'Urbain III de 1187, à la fin duquel les copistes ont reproduit la *rota*, le *bene valete* et la disposition en colonne des souscriptions cardinalices⁶⁹. Pour rappel, il s'agit aussi de l'acte copié dans le cartulaire de Saint-Étienne avec le plus de corrections (80 corrections avérées et 17 suspectées). Son taux de correction moyen par ligne (0,40) est plus de deux fois supérieur à celui de la « main A », responsable de sa copie dans le cartulaire. Un effort plus important a-t-il été consenti ici pour faire coller au mieux la copie avec son original? Ce dernier revêtait une grande importance pour le chapitre des chanoines, puisqu'il s'agissait de la confirmation par le pape du temporel de la collégiale. Une attention plus particulière était peut-être apportée à la fidélité de la copie de certains actes, en fonction de leur intérêt. Avant de conclure à une corrélation entre le nombre de corrections et la volonté d'une copie fidèle des actes jugés importants, il ne faut pas oublier que la « main A » a tendance à faire plus de fautes quand elle recopie de longs textes: or la copie du privilège pontifical de 1187 dans le cartulaire fait 194,5 lignes.

La « main A » du cartulaire de Saint-Étienne, dont le taux de correction était plus élevé que celui des autres mains, paraît avoir aussi recopié les originaux en introduisant moins de différences, fussent-elles minimales, que la « main B », ce qui renforcerait l'idée qu'une partie des corrections est liée à une sorte d'éthique de fidélité suivie par les scribes. En divisant le nombre de variantes entre un original et sa copie dans le cartulaire par le nombre de lignes, la moyenne obtenue pour la

⁶⁸ BERTRAND - HÉLARY 2007, p. 200.

⁶⁹ V. note 27.

« main A » est ainsi de 0,35 variante par ligne, alors qu'elle est de 0,50 pour la « main B », différence qui est toutefois moins marquée que le nombre moyen de corrections par ligne. L'impression qui ressort de la confrontation de ces deux taux est la suivante: la « main A » paraît certes moins habile et compétente que la « main B », mais plus soucieuse qu'elle de coller à la lettre des originaux.

Les corrections repérables dans les cartulaires apportent des informations nouvelles et jusqu'à présent largement insoupçonnées aux historiens des pratiques de l'écrit, qui dépassent les problèmes de critique textuelle et ouvrent une fenêtre sur la psychologie et les modalités de travail des scribes, comme l'exemple du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes l'a bien montré. Les variations de leur taux et de leur type peuvent constituer des critères d'identification des différentes mains responsables de la copie des actes dans ces manuscrits. Ils viennent ainsi s'ajouter à des critères paléographiques et codicologiques. Les corrections permettent aussi d'interroger les compétences des scribes, la compréhension qu'ils avaient des originaux qu'ils recopiaient, les fluctuations de l'attention qu'ils portaient à ce travail, la recherche de fidélité et de conformité aux originaux qui les animaient, ainsi que leurs méthodes de travail.

L'un des intérêts majeurs du cartulaire de Saint-Étienne, en plus du grand nombre des corrections, avérées et suspectées, qu'il contient, réside dans la centaine d'appels de correction, inscrits en marge à la mine de plomb, puis effacés, mais qui sont encore visibles. Ils laissent envisager que le copiste travaillait en équipe avec un correcteur, qui lui indiquait ainsi les corrections à appliquer, même si le premier avait déjà pu lui-même procéder à un certain nombre de corrections, au moment où il travaillait, interrompant sa copie pour corriger directement les erreurs qu'il avait commises et dont il s'était immédiatement rendu compte. Ces appels de correction nous permettent de mieux comprendre la manière dont les scribes qui réalisèrent ce cartulaire travaillèrent. Il est évidemment impossible de généraliser et d'affirmer que lors d'une cartularisation il y avait toujours un correcteur qui vérifiait le travail des copistes.

Il est ainsi fort dommage que la prise en compte des corrections ne soit pas encore suffisamment bien ancrée dans le protocole d'enquête des chercheurs qui étudient les cartulaires. Il manque notamment une enquête quantitative de grande ampleur en la matière. Notre article fournit une série de statistiques sur les corrections dans un cartulaire qui, nous l'espérons, pourra être comparée à d'autres dans un avenir proche.

Allegato

Tabella 1 - *Nombre et type de corrections dans le cartulaire de Saint-Étienne de Troyes*

	Ensemble du cartulaire	« Main A »	« Main B »
Nombre de corrections	1946 (100%)	1712 (100%)	126 (100%)
dont corrections simples	1427 (73,5%)	1211 (70,5%)	119 (94,5%)
dont corrections complexes	519 (26,5%)	501 (29,5%)	7 (5,5%)
<hr/>			
Type de correction			
Ajouts	789 (31,3%)	702 (30,9%)	47 (35,9%)
Exponctuations	747 (29,6%)	687 (30,2%)	40 (30,5%)
Ratures	274 (10,9%)	236 (10,4%)	3 (2,3%)
Grattages	268 (10,6%)	242 (10,7%)	14 (10,7%)
Transformations de lettres	261 (10,3%)	242 (10,7%)	13 (9,9%)
Interversions de mots	184 (7,3%)	162 (7,1%)	14 (10,7%)
	= 2523 (100%)	= 2271 (100%)	= 131 (100%)

SOURCES

PARIS, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

- *Cartulaire de Saint-Étienne de Troyes*, ms. lat. 17098.

TROYES, ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AUBE

- 6 G 161 (2), 6 G 367 (2).

BIBLIOGRAPHIE

BERTRAND - HÉLARY 2007 = P. BERTRAND - X. HÉLARY, *Constructions de l'espace dans les cartulaires*, dans *Construction de l'espace au Moyen Âge: pratiques et représentations*. Actes du XXXVII^e Congrès de la SHMESP, Mulhouse, 2-4 juin 2006, Paris 2007, pp. 193-207.

BONS 2020 = E. BONS, *The Septuagint Psalter. Translation, Correction, Enculturation*, dans « Adamantius », 26 (2020), pp. 321-330.

- BOUDEAU - DE LUCA 2020 = O. BOUDEAU - E. DE LUCA, *Erreur, variante et correction: l'exemple du plain-chant médiéval*, dans « *Textus & Musica* », 1 (2020), en ligne <<https://textus-et-musica.edel.univ-poitiers.fr:443/textus-et-musica/index.php?id=214>>.
- BOUGARD - MORELLE 2011 = F. BOUGARD - L. MORELLE, *Prévention, appréciation et sanction du faux documentaire (VI^e-XII^e siècle)*, in *Juger le faux (Moyen Âge-Temps modernes)*, réunis par O. PONCET, Paris 2011 (Études et rencontre de l'École des chartes, 35), pp. 19-57.
- CAMPS 2012 = J.-B. CAMPS, *Le scribe face au texte. Regards sur quelques cas de doute et sur des formes de pensée philologique au Moyen Âge*, dans « *Questes* », 23 (2012), pp. 65-84.
- Cartulaire de Charles II* = *Le Cartulaire dit de Charles II de Navarre/El Cartulario llamado de Carlos II rey de Navarra*, dir. V. LAMAZOU-DUPLAN, Pamplona 2010 (CODHIRNA-Corpus Documental para la Historia del Reino de Navarra, Sección III: Códices y Cartularios, I).
- Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux* = D. ROUET, *Le Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris 2005 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Section d'histoire et philologie des civilisations médiévales, 34).
- Cartulaire du Palais Notre-Dame* = L. VIAUT, *Le Cartulaire de l'abbaye du Palais Notre-Dame (XII^e et XIII^e siècles): édition critique*, Bordeaux 2021 (Scripta Mediaevalia, 44).
- Chartrier de l'Abbaye-aux-Bois* = B. PIPON, *Le Chartrier de l'Abbaye-aux-Bois (1202-1341)*, Paris 1996 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 46).
- Chartrier de Saint-Yved de Braine* = *Le Chartrier de l'abbaye prémontrée de Saint-Yved de Braine: 1134-1250*, dir. O. GUYOTJEANNIN, Paris 2000 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 49).
- DECLERCQ 2013 = G. DECLERCQ, *La mise en livre des archives du haut Moyen Âge. Le cas du second liber traditionum de l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin (milieu du XI^e siècle)*, dans « *Bibliothèque de l'École des chartes* », 171-2 (2013, paru en 2017), pp. 327-364.
- DELLA ROCCA DE CANDAL 2022 = G. DELLA ROCCA DE CANDAL, *Lost in Transition: A Significant Correction in Aldus Manutius's Psalterion (1496/98)*, dans « *The Library* », 23 (2022), pp. 155-179.
- DEROLEZ 2003 = A. DEROLEZ, *The Palaeography of Gothic Manuscript Books, from the Twelfth to the Early Sixteenth Century*, Cambridge 2003.
- D'HAENENS 1982 = A. D'HAENENS, *Écrire, un couteau dans la main gauche. Un aspect de la physiologie de l'écriture occidentale aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Clio et son regard. Mélanges d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon à l'occasion de ses vingt-cinq ans d'enseignement à l'université de Liège*, réunis par R. LEJEUNE - J. DECKERS, Liège 1982, pp. 129-141.
- DUGGAN 1990 = H.N. DUGGAN, *Scribal Self-Correction and Editorial Theory*, dans « *Neuphilologische Mitteilungen* », 91/2 (1990), pp. 215-227.
- FIANU 2008 = K. FIANU, *Le Petit cartulaire d'Orléans est-il un cartulaire municipal?*, dans « *Memini* », 12 (2008), pp. 85-113.
- FIGUET 1999 = J. FIGUET, *Corrections, par languettes collées sur des grattages, dans la « Bible de Saint-Jacques » (BNF lat. 16719-16722)*, in « *Scriptorium* », 53 (1999), pp. 334-339.
- FLAMMARION 1982 = H. FLAMMARION, *Une équipe de scribes au travail au XIII^e siècle: le grand cartulaire du chapitre cathédral de Langres*, dans « *Archiv für Diplomatik* », 28 (1982), pp. 271-305.
- FUJIMOTO 2010 = T. FUJIMOTO, *Le cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Caen (XII^e siècle): essai d'archéologie documentaire*, dans « *Tabularia "Études"* », 10 (2010), pp. 41-61.

- GIRY 1925 = A. GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris 1925 (nouvelle édition).
- GOUDESSENNE 2004 = J.-F. GOUDESSENNE, *Les lacunes des scribes et notateurs témoins de remaniements liturgiques et musicaux (IX^e-XII^e siècle)*, dans « Gazette du livre médiéval », 45 (2004), pp. 17-26.
- GRUND 2007 = P. GRUND, *The Anatomy of Correction: Additions, Cancellations, and Changes in the Documents of the Salem Witchcraft Trials*, dans « Studia neophilologica », 79 (2007), pp. 3-24.
- GUYOTJEANNIN 2009 = O. GUYOTJEANNIN, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux, II: Actes et documents d'archives*, Paris 2009 (nouvelle édition).
- HAINES-EITZEN 2000 = K. HAINES-EITZEN, *Guardians of Letters: Literacy, Power, and the Transmitters of Early Christian Literature*, Oxford 2000.
- HAVET 1911 = L. HAVET, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Paris 1911.
- HEIDECKER 2022 = K. HEIDECKER, *Le cartulaire et la chronique de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. Le manuscrit 591 de la Bibliothèque municipale de Dijon (XI^e et XVII^e siècles)*, dans *Productions et pratiques sociales de l'écrit médiéval en Bourgogne*, réunis par E. MAGNANI Rennes 2022, pp. 103-117.
- LACARRIÈRE 2018 = N. LACARRIÈRE, *Compilation, Collation, and Correction in the Time of Encyclopedism: The Case of UPenn LJS 55*, dans « Manuscript studies », 3 (2018), pp. 238-248.
- LACOMME 2021 = T. LACOMME, *La Collégiale Saint-Étienne de Troyes: de la création comtale à la puissance champenoise (1152-1158-1314)*, Thèse de doctorat en Histoire médiévale, École pratique des hautes études, tutore L. Morelle, Paris 2021, <<https://theses.hal.science/tel-03938307>>.
- MALIK 2017 = P. MALIK, *P.Beatt III (P47): The Codex, Its Scribe and Its Text*, Leiden-Boston 2017 (New Testament Tools, Studies and Documents, 52).
- MALIK 2019 = P. MALIK, *Myths about Copying: The Mistakes and Corrections Scribes Made*, dans *Myths and Mistakes in New Testament Textual Criticism*, ed. by di E. HIXSON - P.J. GURRY, Downers Grove 2019, pp. 152-170.
- MORELLE 1988 = L. MORELLE, *Les Chartres de l'abbaye de Corbie (988-1196)*, Thèse de doctorat en Histoire médiévale, Université Paris-IV, tutore O. Guillot, Paris 1988.
- MORELLE 2000 = L. MORELLE, *Des moines face à leur chartrier : étude sur le premier cartulaire de Montier-en-Der (vers 1127)*, dans *Les Moines du Der (637-1790)*. Actes du colloque international d'histoire Joinville-Montier-en-Der, 1^{er}-3 1998, réunis par P. CORBET, Langres 2000, pp. 211-258.
- MORELLE 2004 = L. MORELLE, *Original mis au rebut ou acte « manqué »? Lecture et critique d'un parchemin mutilé issu de l'abbaye Saint-Amand (1105)*, dans *Retour aux sources: textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, réunis par S. GOUGUENHEIM – M. GOULLET – O. KAMMERER, Paris 2004, pp. 179-191.
- MORELLE 2006 = L. MORELLE, *Cacographie et calligraphie : à propos d'une faute de lecture commise par un cartulariste du XIII^e siècle en copiant un original disparu de Charles le Chauve pour Saint-Germain d'Auxerre (Tessier n. 262)*, dans *Auctoritas*, Mélanges offerts à Olivier Guillot, réunis par G. CONSTABLE - M. ROUCHE, Paris 2006 (Cultures et civilisations médiévales, 33), pp. 333-343.
- REYNOLDS - WILSON 2021 = L.D. REYNOLDS - N.G. WILSON, *D'Homère à Érasme : la transmission des classiques grecs et latins*, Paris 2021 (nouvelle édition).
- STUTZMANN 2015 = D. STUTZMANN, *Organisation du scriptorium et correction des textes d'après les Enarrations en Psalmos de l'abbaye cistercienne de Fontevy (Paris, Bibliothèque nationale de France, Arsenal, ms. 302)*, dans *Scriptorium. Wesen, Funktion, Eigenheiten*. Comité international de

paléographie latine, XVIII. Kolloquium, St. Gallen, 11-14 september 2013, ed. by A. NIEVERGELT - R. GAMPER - M. BERNASCONI REUSSER - B. EBERSPERGER - E. TREMP, München 2015, pp. 439-465.

Vocabulaire international de la diplomatie 1997 = *Vocabulaire international de la diplomatie*, dir. M.M. CÁRCEL ORTÍ, València 1997 <<http://www.cei.lmu.de/VID/>>.

WAKELIN 2014 = D. WAKELIN, *Scribal Correction and Literacy Craft: English Manuscripts, 1375-1510*, Cambridge 2014.

WESTWELL 2020 = A. WESTWELL, *Correction of Liturgical Words and Words of Liturgical Correctio in the Ordines Romani of Saint Amand*, dans *Les Mots au Moyen Âge/Words in the Middle Ages*, ed. by V. DEBIAIS - V.C. TURNER, Turnhout 2020 (Utrecht Studies in Medieval Literacy, 46), pp. 89-107.

ZIMMERMANN 2003 = M. ZIMMERMANN, *Écrire et lire en Catalogne (IX^e-XII^e siècle)*, Madrid 2003 (Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 23).

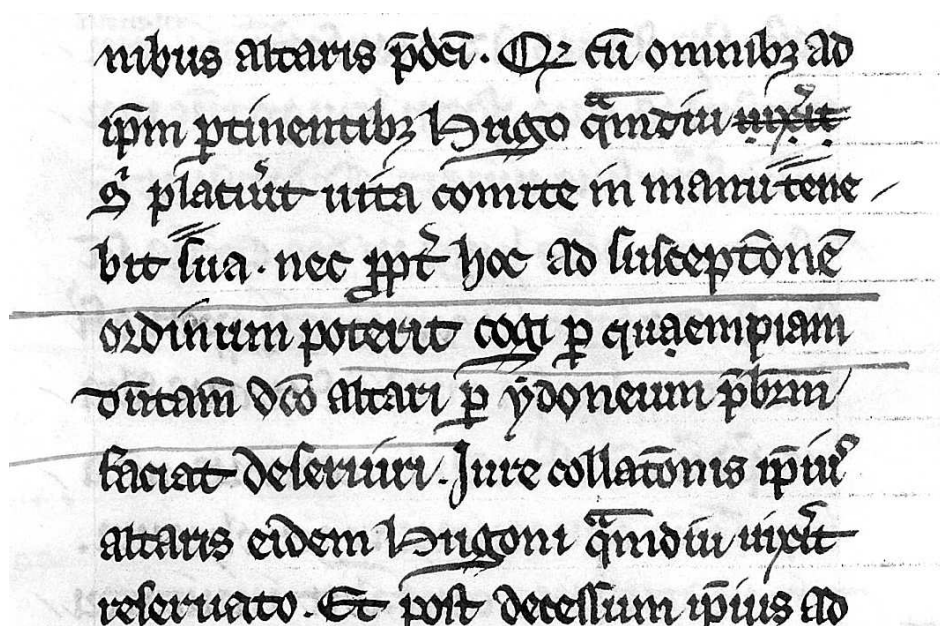


Fig. 1 - Quand un scribe écrivit trop tôt « vixerit » après « quamdiu » (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17098, f. 144v).

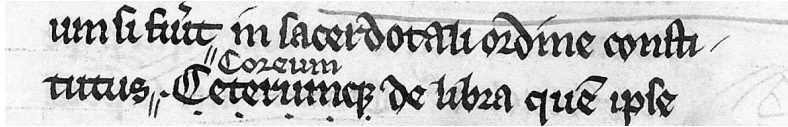


Fig. 2 - Quand une correction introduit une nouvelle erreur: *cetereumque* n'aurait pas dû être remplacé par *coreum*, mais par *cereum* (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17098, f. 144r).

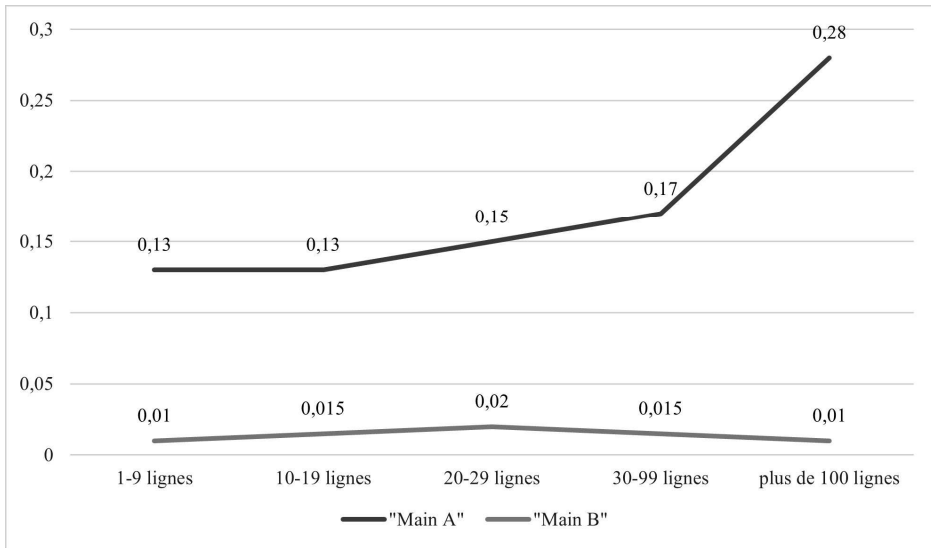


Fig. 3 - L'évolution du taux de correction par ligne en fonction de la taille de l'acte recopié dans le cartulaire de Saint-Étienne de Troyes (Grafico di T. Lacomme).

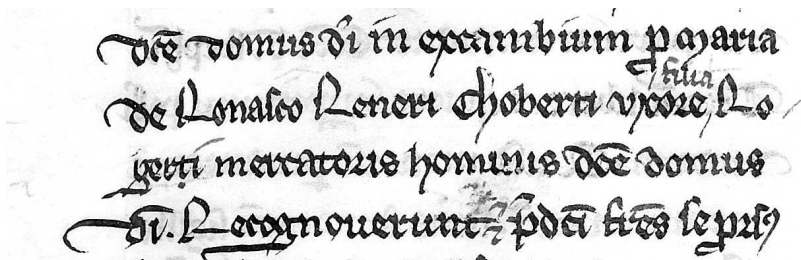
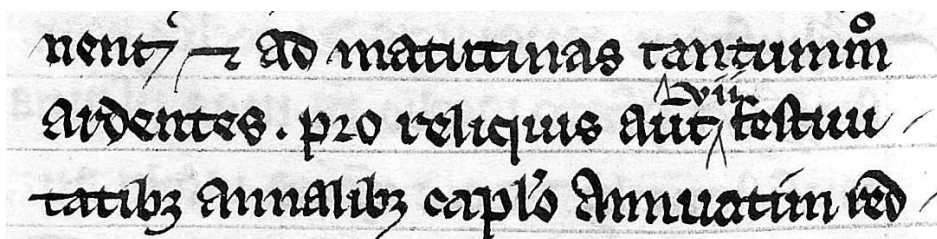


Fig. 4 - Les appels de correction marginaux « filia » et « Rogeri » ont conduit à l'ajout du premier mot, qui avait été omis, et à l'exponctuation d'un t dans un *Rogerti* fautif (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17098, f. 63 v).

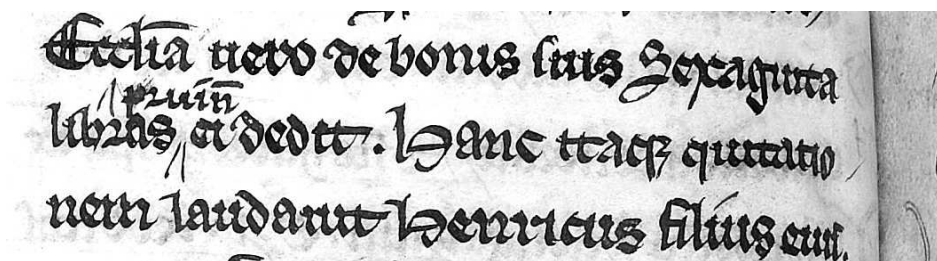


nent / — ad matutinas tantum
ardentes. pro reliquis aut^{diu} festiui
tatibz annalibz caplo annuatim sed

Fig. 5 - Ajouter sept, en toutes lettres ou en chiffres romains? (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17098, f. 60v).



Fig. 6 - La disparition, totale ou partielle, des appels de corrections lors de la reliure du *codex* 1/2 (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17098, f. 35v).



Ecclia vero de bonis suis Sexaginta
libras^{pruin} ei dedit. Hanc itaqz quantita
nem laudant Henricus filius eius.

Fig. 7 - La disparition, totale ou partielle, des appels de corrections lors de la reliure du *codex* 2/2 (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17098, f. 61v).

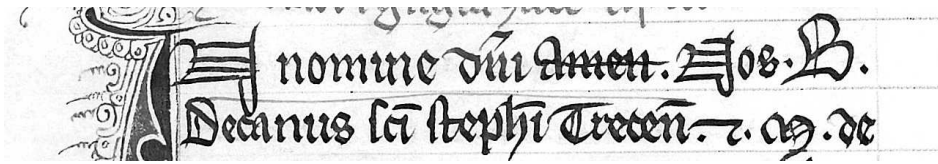


Fig. 8 - Un Amen barré (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17098, f. 142v).

Résumé et mots-clés - Abstract and keywords

Le cartulaire de la collégiale Saint-Étienne de Troyes (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 17098) contient 803 actes ou mentions d'actes, copiés sur ses 394 folios, avec 1946 corrections avérées et 215 supplémentaires suspectées. La plupart d'entre elles correspondent à la rectification d'erreurs involontaires commises par les scribes au moment où ils recopiaient les actes originaux. Alors que les corrections des scribes ont rarement fait l'objet d'une étude diplomatique, le présent article fournit une série de statistiques qui permettront de futures comparaisons avec d'autres cartulaires. En étudiant ces corrections, les historiens spécialistes des pratiques médiévales de l'écrit peuvent mieux cerner les compétences des scribes, leur compréhension des originaux, les fluctuations de l'attention qu'ils portaient à leur travail, leur recherche de fidélité et de conformité aux originaux, ainsi que leurs méthodes de travail. L'un des intérêts majeurs du cartulaire de Saint-Étienne réside dans les appels de correction, inscrits dans ses marges à la pointe de carbone, puis effacés, mais dont une centaine est encore visible. Ces mentions marginales laissent envisager que le copiste travaillait en équipe avec un correcteur, qui lui indiquait ainsi les corrections à appliquer, même si le scripteur avait déjà pu lui-même procéder à un certain nombre de corrections. Enfin, le calcul d'un taux de correction par ligne peut servir de critère non-paléographique pour distinguer les différentes mains d'un même cartulaire. Dans celui de Saint-Étienne, il y a deux mains principales et d'autres secondaires, or les deux premières n'ont pas le même taux de correction par ligne, l'une et l'autre, et elles n'ont pas procédé aux mêmes types de corrections.

Mots-clés: Ajouts; cartulaire; corrections; expunctions; grattages; scribes.

The cartulary of the collegiate church of Saint-Étienne de Troyes (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat.17098) contains 803 acts or mentions of acts, copied on its 394 folios, with 1946 confirmed corrections and 215 additional suspected corrections. Most of these are corrections to unintentional errors made by scribes when copying the originals. While scribal corrections have rarely been the subject of diplomatic studies, this article provides a series of statistics which allow future comparisons with other cartularies. By studying these corrections, historians specialising in medieval writing practices can gain a better understanding of the scribes' skills, their understanding of the originals, fluctuations in the attention they paid to their work, their quest for fidelity and conformity to the originals, and their working methods. One of the major interests of the Saint-Étienne's cartulary lies in the calls for corrections, written in the margins with carbon point, then erased, but of which around a hundred are still visible. These marginal notes suggest that the copyist worked as part of a team with a corrector, who would indicate the corrections to be applied, even if the scribe had already made a number of corrections himself. Finally, the calculation of a correction rate per line can be used as a non-paleographic criterion to distinguish between the different hands in a same cartulary. In the one of Saint-Étienne, there are two main hands and other secondary hands. The first two do not have the same rate of correction per line, and they did not make the same types of correction.

Keywords: Additions; Cartulary; Corrections; Expunging; Scraping; Scribes.

NOTARIORUM ITINERA

VARIA

DIRETTORE

Antonella Rovere

COMITATO SCIENTIFICO

Ignasi Joaquim Baiges Jardí - Michel Balard - Marco Bologna - Francesca Imperiale - Giovanni Grado Merlo - Hannes Obermair - Pilar Ostos Salcedo - Antonio Padoa Schioppa - Vito Piergiovanni - Daniel Piñol - Daniel Lord Smail - Claudia Storti - Benoît-Michel Tock - Gian Maria Varanini

COORDINAMENTO SCIENTIFICO

Giuliana Albini - Matthieu Allingri - Laura Balletto - Simone Balossino - Ezio Barbieri - Alessandra Bassani - Marina Benedetti - Roberta Braccia - Marta Calleri - Giuliana Capriolo - Cristina Carbonetti - Pasquale Cordasco - Ettore Dezza - Corinna Drago - Maura Fortunati - Emanuela Fugazza - Maria Galante - Stefano Gardini - Mauro Giacomini - Paola Guglielmotti - Sandra Macchiavello - Marta Luigina Mangini - Maddalena Modesti - Antonio Olivieri - Paolo Pirillo - Antonella Rovere - Lorenzo Sinisi - Marco Vendittelli

COORDINAMENTO EDITORIALE

Marta Calleri - Sandra Macchiavello - Antonella Rovere - Marco Vendittelli

COORDINAMENTO SITO

Stefano Gardini - Mauro Giacomini

RESPONSABILE EDITING

Fausto Amalberti

✉ notariorumitinera@gmail.com

🌐 <http://www.notariorumitinera.eu/>

Direzione e amministrazione: P.zza Matteotti, 5 - 16123 Genova

🌐 <http://www.storiapatriagenova.it>

ISBN - 979-12-81845-06-0 (ed. a stampa)

ISSN 2533-1558 (ed. a stampa)

ISBN - 979-12-81845-07-7 (ed. digitale)

ISSN 2533-1744 (ed. digitale)

finito di stampare ottobre 2024

C.T.P. service s.a.s - Savona

ISBN - 979-12-81845-06-0 (ed. a stampa)

ISBN - 979-12-81845-07-7 (ed. digitale)

ISSN 2533-1558 (ed. a stampa)

ISSN 2533-1744 (ed. digitale)